

COMPTE-RENDU DU CONSEIL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 17 Décembre à 18h00, en application des articles L5211-2 et L 5211-11 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente de Claira, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ, Président.

Convocations : Le 11 Décembre 2020

Membres présents : (39)

M. BENEZIS Gérard, Mme BENTZ Yvette, M. BERTRAND Rémy, Mme BERTRAND Béatrice, Mme BLANC Florie, M. CASTIES Christian, Mme CERDA Céline, Mme COMES Angèle, M. DOUMENC André, Mme DUTILLEUL Céline, Mme ESTELA METOIS Joëlle, M. ESTIRACH Jean-Claude, M. FUENTES Frédéric, Mme GONZALES Marjorie, M. GUICHOU Franc représenté par M. BURGAT Ludovic, M. GUILLET David, M. IZARD Alain, M. LABORDE Alain, M. LANFRANCHI Jean-Louis, M. LARREGOLA Michel, M. LOPEZ Jean-Jacques, Mme MAITRE Catherine, M. MARIBAUD Louis, M. MARTINEZ René, Mme M'ZOURI Nadira, M. OAKES Jonathan, M. PALMADE Jérôme, , Mme PANO Jeanine, M. PELLET Yves, M. PETIT Marc, M. PUGINIER Jean, M. RAINERO Alex, Mme RIVES Pascale, M. ROSIQUE Henri, Mme SAREHANE Saadia, M. TENA Christophe, Mme THOMAS Marion, Mme VAUR Véronique, M. WALCZAK Guy.

Membres absents : (10)

M. ARMANGAU Alexis, Mme AYROLLES Roselyne, M. BONILLO Ludovic, M. DIAZ Michel, M. ELIAS Gérard, Mme ESPERT Christine, M. GIBERT Jean-Michel, M. MAFFRE Michel, M. PRADALIER Armand, Mme SORLI Angélique

Procurations : (8)

M. ARMANGAU Alexis donne procuration à M. MARTINEZ René
M. BONILLO Ludovic donne procuration à M GUILLET David,
M. DIAZ Michel donne procuration à M. TENA Christophe
M. ELIAS Gérard donne procuration à M. ROSIQUE Henri
M. GIBERT Jean-Michel donne procuration à Mme COMES Angèle
M. MAFFRE Michel donne procuration à M. MARIBAUD Louis
M. PRADALIER Armand donne procuration à Mme CERDA Céline
Mme SORLI Angélique donne procuration à M. PETIT Marc

Madame GONZALES Marjorie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

**AFFAIRE 1 : Compétence Eau & Assainissement - Décision du Tribunal Administratif
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés
par 47 voix pour :

- PREND ACTE de la décision du Tribunal Administratif de Montpellier qui annule l'arrêté inter préfectoral N°PREF/DCL/BCLAI/2019329-0001 qui autorisait l'extension des compétences supplémentaires de la C3SM à l'Eau et l'Assainissement des eaux usées.

AFFAIRE 2 : Pacte de gouvernance

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à la MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Par 26 voix POUR (23 votants+ 3 procurations)

13 Abstentions (M. LOPEZ, M. PUGINIER, M. IZARD, Mme M'ZOURI, M. ESTIRACH, M. LABORDE, M. LARREGOLA, Mme MAITRE, M. MARIBAUD + procuration de M. MAFFRE, M. MARTINEZ + procuration de M. ARMANGAU, M. WALCZAK)

8 CONTRE : (M. PETIT + procuration de Mme SORLI, M. BENEZIS, Mme CERDA + procuration de M. PRADALIER, Mme GONZALES Marjorie, M. TENA + procuration de M. DIAZ)

- PREND ACTE de la tenue du débat sur le Pacte de gouvernance,
- DÉCIDE de l'élaboration d'un pacte de gouvernance.
- DIT qu'il sera fait appel à un Bureau d'Études pour son élaboration et sa rédaction.
- AUTORISE le Président, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AFFAIRE 3 : Règlement intérieur de l'assemblée délibérante

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :
Par 47 voix POUR

- APPROUVE le règlement intérieur

**AFFAIRE 4 : Autorisation d'ouvertures dominicales Carrefour et enseignes « Espace
Roussillon Clair » 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :
Par 47 voix POUR :

- DECIDE de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2021 des commerces (Zone Salanca) de la commune de Clair, aux dates suivantes :

Dimanche 10 janvier 2021, Dimanche 11 Juillet 2021, Dimanche 18 juillet 2021, Dimanche 25 juillet 2021, Dimanche 1^{er} août 2021, Dimanche 8 Août 2021, Dimanche 15 Août 2021, Dimanche 28 Novembre 2021, Dimanche 5 Décembre 2021, Dimanche 12 Décembre 2021, Dimanche 19 Décembre 2021, Dimanche 26 Décembre 2021.

AFFAIRE 5 : Dénomination du bureau d'informations touristiques à Cucugnan

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :
Par 46 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme BERTRAND Béatrice):

- DECIDE de donner un avis favorable à la proposition de M. LARREGOLA et de nommer le bureau d'informations touristiques de Cucugnan : Espace Jean-Marie MOUNIÉ.

AFFAIRE 6 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de Padern

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Par 47 voix POUR :

- ✚ **VALIDE** la convention de mutualisation de services pour la mise à disposition d'un agent de la CCCSM auprès de la Mairie de PADERN.
- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe
- ✚ **AUTORISE** son Président à signer la convention et tous les actes afférents
- ✚ **PRECISE** qu'il sera rendu compte du fonctionnement de ce service lors de l'établissement du rapport annuel sur la mutualisation des services.

AFFAIRE 7 : Renouvellement de la convention de mutualisation d'un agent de la CCCSM pour assurer des missions de secrétaire de Mairie à Maisons

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Par 47 voix POUR :

- ✚ **VALIDE** la convention de mutualisation de services (renouvellement) pour un secrétariat de mairie entre la CCCSM et la Mairie de Maisons.
- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe
- ✚ **AUTORISE** son Président à signer la convention et tous les actes afférents
- ✚ **PRECISE** qu'il sera rendu compte du fonctionnement de ce service lors de l'établissement du rapport annuel sur la mutualisation des services.

AFFAIRE 8 : Désignation de deux représentants suppléants au Syndicat du bassin versant Corbières Maritimes

Après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire,

- **DESIGNE** Monsieur GERMAIN Robert suppléant de Monsieur ARMANGAU et de Madame AYROLLES,

- **DESIGNE** Monsieur GAMET Denis suppléant de Monsieur PRADALIER et de Madame HUBLAU.

AFFAIRE 9 : Avenant à un marché formalisé « Marché de location de bennes pour les déchetteries, rotation et transport des déchets et assimilés vers les centres de traitement – Lot n°1 déchetterie de Pia

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Par 47 voix POUR (39 votants+ 8 procurations)

AUTORISE le Président à signer l'avenant au marché visé en objet.

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

INDIQUE que cette délibération peut être contestée dans les deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité prévue par la loi devant le Tribunal administratif de Montpellier.

AFFAIRE 10 : Signature marché Assurance pour risques statutaires

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Par 47 voix POUR (39 votants+ 8 procurations)

DECIDE de retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces du marché

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

INDIQUE que cette délibération peut être contestée dans les deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité prévue par la loi devant le Tribunal administratif de Montpellier.

AFFAIRE 11 : Décision Modificative

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents ou représentés
par 47 voix pour :

APPROUVE la Décision Modificative du Budget principal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents ou représentés
par 47 voix pour :

APPROUVE la décision modificative du budget annexe « Maison de santé de Durban » - exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents ou représentés
par 47 voix pour :

APPROUVE la décision modificative du budget annexe « Maison de santé de Tuchan » - exercice 2020

AFFAIRE 12 : Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents ou représentés
par 47 voix **POUR** :

AUTORISE l'ouverture des postes suivants : 5 Agents de Maîtrise + 1 Directeur Territorial

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs tel que ci-dessus.

AFFAIRE 13 : Marchés passés par le Président

Le Président ; Jean Jacques LOPEZ